



Fiche d'activité de l'intervenant.e spécialisé.e en atelier artistique

I. FONCTION

1. Finalité de la fonction

Elaborer, organiser et encadrer des ateliers artistiques dans le but de favoriser l'épanouissement des publics auprès desquels il intervient en favorisant l'expression de leur créativité et/ou par l'acquisition de techniques artistiques

2. Statut

- ✓ Salarié (CDD/CDI) dans les établissements (sanitaires, médico-sociaux, socio-éducatifs, éducatifs, judiciaires, associations...)
- ✓ Profession libérale (CIPAV)

3. Activités principales

- ✓ Concevoir et animer des ateliers d'initiation et de développement artistique
 - o Analyser une demande d'atelier artistique pour définir les objectifs, les résultats attendus, le contexte et le public visé.
 - o Concevoir un projet artistique structuré et adapté aux publics, en s'appuyant sur l'analyse préalable, en tenant compte des handicaps, et en valorisant les compétences artistiques de chacun.
 - o Rédiger une proposition d'atelier artistique pour valider le projet avec le client, en précisant son déroulement, les critères de réussite, les indicateurs d'évaluation et les coûts associés.
 - o Préparer l'atelier artistique en organisant les ressources, le matériel, les aspects administratifs et la disponibilité des lieux
 - o Animer l'atelier artistique en guidant les participants selon les objectifs fixés, en adaptant son accompagnement aux besoins de chacun, notamment des personnes en situation de handicap.
- ✓ Communiquer de façon claire et adaptée pour encourager les échanges, en utilisant des techniques verbales et non-verbales, et en tenant compte des besoins du public, notamment des personnes en situation de handicap, et en créant un environnement chaleureux et respectueux.
- ✓ Évaluer son intervention artistique avec le client pour améliorer les dispositifs, en s'appuyant sur les retours des participants, les indicateurs définis et en proposant des pistes d'amélioration ou de pérennisation

4. Moyens mis à disposition et conditions de travail

- ✓ Le matériel nécessaire à la réalisation d'activités artistiques
- ✓ Ordinateur et/ ou tablette
- ✓ Horaires variables
- ✓ Salle / ateliers dédié / lieux de vie des participants
- ✓ Moyen de transport
- ✓ Moyen de communication (téléphone)

**Formation en intervenant spécialisé en atelier artistique****5. Objectifs clés de la fonction**

- ✓ Concevoir et animer des ateliers artistiques et des projets culturels en fonction d'objectifs et des spécificités des publics
- ✓ Favoriser l'épanouissement personnel, l'autonomie et les apprentissages
- ✓ Stimuler la créativité, l'expression personnelle et la coopération à travers des activités artistiques variées
- ✓ Encourager et favoriser les échanges
- ✓ Transmettre des connaissances et solliciter la participation active de tous.
- ✓ Créer une atmosphère conviviale pour que chaque participant se sente impliqué et valorisé.
- ✓ Évaluer les projets artistiques, suivre la progression des participants et valoriser les réalisations artistiques

6. Perspectives et évolutions possibles

- ✓ L'intervenant.e spécialisé.e en atelier artistique peut intervenir dans différents cadres :
- ✓ Dans les centres culturels, les maisons des jeunes et de la culture (MJC), les clubs de loisirs, dans les associations artistiques et culturelles, dans les EHPAD, les hôpitaux, les centres pénitenciers, les foyers de jeunes, les bibliothèques ou médiathèques, en milieu éducatif, en institutions médico-sociales...
- ✓ L'intervenant.e spécialisé.e peut également intervenir dans le secteur privé et dans l'événementiel : en entreprise, dans les festivals et événements artistiques, pour des cours particuliers et des ateliers privés...
- ✓ En tant qu'indépendant, il peut également créer son entreprise ou son association d'ateliers artistiques, réaliser des interventions ponctuelles dans différents établissements.
- ✓ Accéder à la formation d'art-thérapie moderne de l'AFRATAPEM

II. EXIGENCES DE LA FONCTION**1. Formation**

- ✓ Artistes : Des peintres, sculpteurs, musiciens, comédiens, danseurs ou autres créateurs qui souhaitent transmettre leurs savoirs et savoir-faire et à un public plus large.
- ✓ Animateurs socio-culturels : Des professionnels travaillant dans des centres sociaux, des maisons de jeunes ou des structures similaires, qui souhaitent intégrer une dimension artistique à leurs activités.
- ✓ Éducateurs : Des enseignants, des professeurs d'arts visuels, corporels ou art musical, qui souhaitent approfondir leurs connaissances en pédagogie artistique.
- ✓ Accompagnants de publics aidés : Aides médicaux psychologiques, Éducateurs spécialisés, Accompagnants éducatifs et social

2. Niveau d'expérience**3. Tranche salariale ou tarif**

- ✓ Compétences artistiques avérées

La rémunération en tant que salarié varie en fonction de la structure employeuse, du niveau de formation initial et de l'expérience professionnelle. Rémunération sous forme de facturation en tant qu'indépendant, variable selon la nature de l'intervention, le public concerné, la portée de l'activité, le temps de conception, ainsi que les éventuels déplacements.

**Formation en intervenant spécialisé en atelier artistique****4. Connaissances
nécessaires**

- ✓ Connaissances artistiques, maîtrise d'une ou plusieurs disciplines artistiques, histoire de l'art, techniques artistiques et matériaux, connaissance approfondie des outils, supports et méthodes de création, créativité et sens esthétique
- ✓ Connaissances pédagogiques : méthode de transmission, construction d'un atelier, conception d'un déroulé pédagogique, évaluation des objectifs, initiation et accompagnement à la pratique
- ✓ Connaissances relationnelles et psychosociales
- ✓ Connaissance du cadre institutionnel et administratif Compétences artistiques avérées
- ✓ Compétences communicationnelles, rédactionnelles et relationnelles
- ✓ Connaître les différents cadres d'intervention de l'intervenant spécialisé en atelier artistique et modalités d'approche suivant le public (atelier d'expression, atelier d'art, atelier d'art adapté)
- ✓ Connaissances sur la gestion de projet (statut, gestion de gestion, assurance...)
- ✓ Maîtrise minimale des outils digitaux / numériques

**5. Compétences
personnelles**

- ✓ Autonomie
- ✓ Rigueur, méthode et précision, respect d'un cadre
- ✓ Bonne connaissance de soi (forces, limites, métacognition)
- ✓ Confiance en soi, gestion du stress
- ✓ Adaptabilité
- ✓ Maîtrise de soi (conscience professionnelle, fiabilité, contrôle de soi)
- ✓ Engagement, créativité
- ✓ Respect d'autrui, des différences, reconnaissance de l'altérité
- ✓ Ouverture d'esprit (faire preuve de curiosité intellectuelle, remise en question, appréhender la complexité des situations)
- ✓ Attitude et positionnement professionnels (observation, compréhension d'autrui, relation thérapeutique)
- ✓ Sens de l'analyse
- ✓ Congruence, authenticité